

Spécial réforme du lycée

Monsieur le Ministre, en préalable, nous tenons à vous préciser que la situation, depuis le retrait du projet de réforme du lycée en décembre 2008, a peu évolué.

Le rapport Descoings, paru en juin dernier, est une base de réflexion dont nous partageons en partie le diagnostic. Il ne paraît cependant pas suffisamment abouti pour envisager sereinement la mise en œuvre effective de la réforme en septembre 2010.

Aussi, nous souhaitons rappeler que, si ne sommes pas opposés à discuter d'une réforme nécessaire, il nous paraît indispensable à l'instar de R Descoings de ne "pas imposer une réforme par le haut, et de laisser la place au dialogue, à l'écoute, et à l'expertise de ceux qui vivent le lycée au quotidien."

C'est pourquoi **l'annonce du report du calendrier de la mise en œuvre de la réforme en seconde** serait une première assurance de votre volonté de rétablir le dialogue avec la communauté éducative. Cela permettrait de pouvoir construire un projet efficace dans l'intérêt des élèves et le respect des conditions de travail des personnels.

Nous sommes attachés, comme vous sans nul doute, à la reprise d'un réel dialogue social exigeant une véritable négociation associant - pour la partie qui nous concerne - l'ensemble des représentants des personnels.

Un premier point d'achoppement en la matière consiste dans la mise en

place d'expérimentations, relevant de l'article 34 de la Loi Fillon, dans une centaine d'établissements, ce qui est incompatible avec une mise à plat de la réforme.

D'autre part, nous partageons la remarque en introduction de R. Descoings précisant "qu'une des principales demandes formulées à l'automne dernier concernait la question des moyens. L'annonce simultanée des réductions d'effectifs pour la rentrée 2009 et de la réforme du lycée avait fait croire que le projet de réforme du lycée n'était qu'un moyen déguisé de justifier une baisse des moyens."

Toutefois, le diagnostic de R. Descoings, certes consensuel, ne prévoit pas de moyens pour mettre en œuvre ses préconisations. La réforme du lycée est engagée dans un contexte de réduction massive d'emplois de fonctionnaires.

Pour nous cela suppose, en préalable, à la fois de ne pas réfléchir dans un carcan d'économies d'emplois afin de discuter de la hauteur du niveau de l'engagement de l'Etat nécessaire à une réforme de progrès.

Pour la CGT Educ'action, il y a nécessité de transformer non seulement le lycée mais l'ensemble du système éducatif. Cela impose d'appréhender, en parallèle, l'évolution du collège, notamment la question de sa finalité et de l'orientation en classe de troisième et celles des trois voies du lycée incluant la pérennité de la voie technologique et le devenir de la voie professionnelle, grande oubliée du

projet de réforme : « *Tout projet de réforme du lycée doit présenter d'un même mouvement et le lycée général et technologique et le lycée professionnel. Et s'agissant du lycée général et technologique, le débat doit faire la même place à la voie technologique et à la voie générale. Enfin, l'orientation en fin de 3ème doit être considérée comme l'un des éléments constitutifs de toute évolution du lycée.* »

■ S'informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter

les sites de :

- La CGT : www.cgt.fr, notamment la lettre d'information du site
- La FERC www.ferc.cgt.fr
- La CGT Educ'action www.unsen.cgt.fr

La CGT Educ'action défend un système éducatif juste et ambitieux qui favorise la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous les jeunes. Le premier principe s'appuie sur un lycée assurant l'égalité de dignité entre les trois voies (générale, professionnelle, technologique), facteur de richesse et d'égalité.

C'est pourquoi la CGT Educ'action vous assure de sa disponibilité pour entamer des négociations sur l'ensemble du dossier.

Sommaire :

- p.2/3. Sur le temps scolaire
 - . Sur l'orientation
 - . Sur les missions des enseignants
- p.4 . Conclusion
 - . Bulletin d'adhésion



Notre contribution fait le choix de vous fournir un éclairage sur des questions majeures : l'égalité des voies et des filières et le temps scolaire, l'orientation, les missions des personnels.

■ Sur l'égalité des voies et filières

Le lycée ne doit pas être pensé comme la seule préparation aux études supérieures. Chaque élève terminant un cycle au lycée doit pouvoir avoir bénéficié d'un enseignement large et diversifié. C'est pourquoi il faut rééquilibrer toutes les filières mais aussi les voies si on veut associer **massification et démocratisation du lycée**. Pour la CGT Educ'action, il s'agit d'assurer une égale réussite entre les trois voies du lycée. Comme le préconise le rapport, la réforme devrait concerner en même temps ces trois voies, **or celle de la voie professionnelle a déjà été réalisée malgré l'hostilité d'une grande partie des personnels et des organisations syndicales**.

Au niveau de la voie générale, un certain nombre de constats du rapport peuvent être partagés, c'est le cas notamment sur la hiérarchie des filières avec la dévalorisation de la filière L et le poids trop important de la filière S. Il faut évidemment revaloriser la filière littéraire en assurant un équilibre entre les disciplines.

Pour la voie technologique, le rapport note que la réforme de la filière STI a été trop longtemps reportée. C'est aussi ce que nous pensons et nous partageons l'idée que celle-ci doit être lancée sans tarder. Que ce soit pour les séries tertiaires ou industrielles, une réelle présentation de ces séries doit avoir lieu dès le collège afin qu'elles n'apparaissent pas comme un "sous lycée général". La culture technologique et la pédagogie utilisée doivent être présentées aux jeunes et à leur famille de façon à ce que ces séries ne soient plus choisies par défaut. Cela peut passer par une option obligatoire pour tous les élèves en classe de seconde. L'attraction de ces séries est aussi liée à l'attractivité des métiers qui y sont liés et dont on ne saurait mésestimer l'importance à la fois de leur pérennité et de leur niveau de rémunération.

La classe de seconde constitue une charnière dans notre système éducatif qui intervient au moment de l'adolescence. C'est un moment où les élèves doivent

être particulièrement accompagnés dans leur projet, notamment pour les élèves et les familles qui disposent de moins d'informations que d'autres. Il faut des heures de méthodologie qui apparaissent dans les emplois du temps. Il faut aussi dégager du temps pour travailler en groupe restreint, par exemple sur les projets d'orientation. Tout cela demande des moyens en heures et en personnels qui ne sauraient passer par un redéploiement de ceux existants mais bien par l'attribution de moyens correspondant aux besoins.

Repenser l'architecture du lycée pour mettre fin à la hiérarchie des filières ne sera possible que par une réforme d'ampleur qui doit aussi tenir compte de l'organisation du collège et d'une refonte des programmes.

Prévoir aujourd'hui que tout sera prêt dès septembre 2010 relève d'une gageure. Il ne sera pas possible de mener à bien une nécessaire réforme du lycée qui permettrait - dans un lycée qui accueille aujourd'hui de plus en plus de jeunes - de réduire enfin les inégalités. C'est en effet le rôle de l'école que de compenser les inégalités, par exemple au niveau culturel en offrant des enseignements réellement pour tous dans ce domaine (histoire de l'art, arts plastiques...).

■ Sur le temps scolaire

Pour remédier partiellement à la charge totale de travail des élèves, R.Descoings préconise d'organiser les activités dans la journée en fonction du degré de concentration nécessaire : *"des cours magistraux pas plus tard que 15h et prolongés par d'autres formes d'apprentissage"*.

La notion de "cours magistraux" renvoie à une vision passéiste de l'acte d'enseigner. Depuis de nombreuses années, les enseignants ont diversifié leurs méthodes pédagogiques.

La seule vraie distinction est celle entre cours classe entière et cours à effectifs réduits ou nécessitant certains équipements : atelier, TP, laboratoire de langue, EPS...

D'autre part, les équipements sportifs ou techniques sont actuellement utilisés sur toutes les plages horaires. Certains équipements sont même communs à plusieurs établissements pour le sport, ou à plusieurs types de formation (formation initiale, post-bac, GRETA, UFA).

Aujourd'hui, face aux difficultés, de nombreux élèves souhaitent pouvoir bénéficier d'un accompagnement qui peut être collectif mais aussi individualisé. L'organisation de cet accompagnement est un travail complexe qui relève d'un travail d'équipe qui doit être reconnu. Il ne s'agit pas de multiplier des heures supplémentaires de travail pour les élèves afin d'éviter de les stigmatiser. Réduire les effectifs du groupe classe pour que les élèves puissent s'entraider pendant les heures de cours permettrait d'améliorer la réussite de tous les élèves.

Pour des raisons diverses, les lycéens ont parfois besoin d'une coupure (problèmes de santé, problèmes financiers, familiaux, projet personnel, année à l'étranger...) et il est parfois difficile de reprendre un cursus scolaire. D'autres lycéens se sont trompés d'orientation, d'option ou de spécialité. R. Descoings reconnaît ce droit à l'erreur et à la césure.

Malheureusement, la seule solution préconisée est hors temps scolaire avec des stages de vacances. Ces élèves - souvent en difficulté - seront encore stigmatisés.

Les réorientations et les remises à niveau devraient être prévues pendant le temps scolaire. Il faut aussi recréer des passerelles entre les différentes voies.

Certains élèves ont aussi besoin de plus de temps pour assimiler, redoubler une classe n'est pas efficient. On pourrait envisager

de prévoir des cycles sur 3 ans pour accompagner, par exemple, le parcours première-terminale.



■ Sur l'orientation

L'orientation est ressentie par les élèves et leur famille comme une suite d'exclusions successives. Trop souvent, le rôle des Conseiller-es d'Orientation Psychologues est réduit à une gestion des flux d'élèves.

Suite aux fusions de CIO et à la réduction du nombre de COP, ces personnels manquent de temps pour satisfaire le droit au conseil et à l'information des jeunes et des familles. Il faut lutter contre les déterminismes sociaux et contribuer au développement personnel du jeune. Il ne faut pas faire de l'accès à l'emploi l'unique moteur de la construction des projets et des parcours de formation. Il ne faut pas réduire les parcours de formation aux seules offres d'emplois du tissu économique local.

Le professeur référent imaginé par R. Descoings ne peut pas remplacer ces personnels formés et qualifiés. Les enseignants en général n'ont pas une connaissance aussi étendue que les COP sur la globalité des formations et les évolutions du tissu économique.

Pour pouvoir assurer à tous une information de proximité, les COP doivent être plus nombreux et pouvoir assurer plus de permanences dans un même établissement. Les Conseiller-es d'Orientation Psychologues doivent rester dans l'Éducation nationale au service des élèves et de leur famille. Les publics visés et les conseils prodigués sont très différents selon qu'on soit COP à l'Éducation nationale, conseiller d'insertion à pôle emploi ou psychologue du travail à l'AFPA.

■ Sur les missions des enseignants

La réforme du lycée aura inévitablement un impact sur les missions des personnels enseignants et sur l'organisation pédagogique des établissements.

Une telle réforme ne doit pas être l'occasion pour le gouvernement d'accentuer la pression budgétaire au risque d'une dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Mais peut-on isoler l'analyse des politiques de recrutement, de formations initiales et continues des personnels, des politiques d'investissement dans l'emploi public ?

L'emploi public est un investissement qui participe à la création de richesses.

Ce n'est pas le choix de notre gouvernement. L'objectif de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux est toujours

d'actualité. Dès lors, comment expliquer aux personnels, que d'une part "l'investissement formation continue est l'avenir pour les missions publiques et pour la promotion des agents..." et que d'autre part les pressions sur les salaires et les emplois sont les passages obligés au nom de la dette publique et du déficit budgétaire ?

Au-delà de la problématique des moyens, l'administration admet que la charge globale de travail des enseignants s'est considérablement alourdie et complexifiée, rendant le métier de plus en plus difficile, de plus en plus exigeant, dans la relation directe aux élèves comme dans l'élaboration du travail pédagogique. Plusieurs questions se posent alors, elles devraient faire l'objet de négociations préalables à toute évolution statutaire. Nous pouvons citer le temps de travail, la revalorisation salariale, la formation, la prise en compte des acquis de l'expérience dans la carrière.

Comme tous les salariés de ce pays, les enseignants doivent bénéficier d'une réelle réduction du temps de travail. Nous demandons l'ouverture de négociations sur cette question.

Si d'autres propositions de redéfinition du service étaient envisagées par l'administration, par exemple en matière de

prise en compte dans le temps de service d'une présence établissement pour concertation, cela ne pourrait s'envisager qu'au regard de la satisfaction de cette revendication préalable. Dans ce cadre, une nouvelle réduction hebdomadaire des obligations face aux élèves serait nécessaire.

Notre organisation réaffirme son opposition à toute annualisation du temps de travail. Le cadre hebdomadaire des services doit être réaffirmé y compris dans la voie professionnelle.

Tous les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale et continue sur leur temps de travail. Les métiers s'apprennent, la professionnalité enseignante ne peut se réduire ni à la vocation, ni à un référentiel de compétences.

L'autoformation ne peut être la seule réponse aux évolutions des programmes, des méthodes et des pratiques.

Nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition aux mesures d'individualisation des salaires.

Dialogue social :

Luc Chatel, invité à ne pas suivre la méthode Descoings !

Au moment où R. Descoings remettait son rapport sur le lycée de demain à Nicolas Sarkozy, il mettait en place à Sciences Po, Établissement dont il est le "patron" une réforme dont on ne saurait dire si c'est elle qui a inspiré le rapport en question ou bien, si cette réforme s'inspire de la mission qui lui a été confiée par le président !

R.Descoings s'attaque à l'enseignement des langues vivantes dans la vénérable institution de prestige qu'est Sciences Po : il réduit de moitié le volume horaire de cours pour tous les niveaux ! et supprime les conférences "à thème" destinées à familiariser les étudiants avec la culture des pays dont ils apprennent la langue. En fait, il s'agit à terme de rendre l'étudiant responsable du niveau de langue qu'il souhaite atteindre : le plancher étant le niveau C1 (référence européenne) ; il aura pour cela, à sa disposition, le e-Learning sous la houlette de "coaches", et les stages à l'étranger pour ceux qui le pourront !

Cette "réforme" prévue pour la rentrée 2009, élaborée sans aucune concertation ni avec les professeurs (90 en anglais), ni avec les étudiants, sans consultation, pourtant obligatoire, des institutions représentatives du personnel est justifiée selon R. Descoings par un audit (passé inaperçu des principaux intéressés) et une enquête de la SOFRES auprès des étudiants (tout aussi discrète que l'audit). Les professeurs apprenant la nouvelle, par les responsables du département "langues" de Sciences Po, ont aussitôt demandé à être reçus pour exprimer leurs inquiétudes sur l'avenir de leurs disciplines et de leur emploi : R. Descoings avait sans doute mieux à faire ! Un mois plus tard, alors que le Directeur de Sciences Po se présentait à l'Élysée son rapport sous le bras, ses profs de langues et leurs étudiants occupaient la rue Saint Guillaume, avec force pancartes et slogans, pour clamer leur indignation et leurs exigences d'un enseignement de qualité...

"L'homme de dialogue", choisi par le Président pour un rapport de qualité sur les attentes des lycéens : après avoir écouté, consulté, entendu (paraît-il) toutes les parties pour contribuer à la réforme des lycées, Monsieur Descoings se souviendra-t-il, qu'il a une entreprise à gérer, des responsabilités à assumer envers ses propres salariés, des salariés qui n'acceptent pas d'être traités avec mépris, qui ont une haute estime de leur mission éducative.



Conclusion

Forts de ces quelques éléments contributifs, le 3^{ème} scénario préconisé par R. Descoings nous semble être une démarche envisageable par notre organisation dans la mesure où serait lancée une vaste et véritable négociation associant l'ensemble de la communauté scolaire :

- les propositions des lycéens et de leur famille, notamment sur l'organisation du temps scolaire, l'accompagnement et les projets d'orientation,
- des négociations avec les syndicats d'enseignants "sur la nature de leur mission et le décompte de leur service" mais aussi sur l'organisation pédagogique qui résulterait d'une modification de l'architecture du lycée
- "d'une négociation avec les régions sur le lien lycée/environnement territorial et social et sur la participation de l'espace immobilier à la formation lycéenne."

Les conditions d'étude et de vie des lycéens

Nous revendiquons :

- un maximum de 24 élèves par classe et des effectifs par groupes adaptés selon les besoins,
- une définition nationale des seuils de dédoublement pour les disciplines concernées,
- le rétablissement de passerelles, notamment avec les classes d'adaptation et les enseignements de remise à niveau...
- une évaluation de la réalité de la scolarisation des lycéens handicapés en milieu ordinaire et la mise en œuvre d'une politique facilitant leur intégration (personnels formés, locaux et conditions d'études et d'examen adaptés). Un accent doit être porté égale-

ment sur l'ouverture de classes spécialisées à hauteur des besoins.

Il est nécessaire de réduire au minimum les dysfonctionnements constatés dans les emplois du temps des élèves en évitant les heures de "trous", la pause méridienne réduite et l'horaire décalé des options.

- Il faut des droits nouveaux pour les lycéens (cf. *Repères revendicatifs, fonctionnement des EPLE*), notamment leur permettant de participer à part entière au fonctionnement des établissements. Pour cela, si le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) peut être un point d'appui, son fonctionnement, sa composition, ses compétences doivent être modifiés profondément afin de permet-

tre réellement une démocratisation du système éducatif. La mise à disposition de lieux d'échanges, d'activités propres aux lycéens à l'intérieur des EPLE est indispensable.

- Nous rappelons le droit de tous à être scolarisés, sans restrictions liées notamment à la nationalité, à la situation régulière ou non des familles et de leurs enfants.

C'est pourquoi, dans le cadre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), la CGT Educ'action lutte contre les expulsions des jeunes scolarisés issus de parents sans papiers et revendique la régularisation de tous.



6 p.lycée
sept. 2009

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....